

Décision

Générale

colonial

Décision n° 580 du 19 mai 1961 :

n° 580

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Le Mans, 24, rue des Mûriers (Sarthe) est accordée à Mme Morançais Annick, institutrice du 2e échelon (indice net 235, groupe III). Mme Morançais Annick qui voyagera seule quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Morançais Annick regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.